



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

**TRANSPORT DE PERSONNES EN AUTOCARS POUR UNE DUREE
MAXIMALE D'UNE JOURNEE
Lot n°2: Transports ponctuels tous publics**

Consultation n° 2020-16

Marché public de services passé sous la forme d'un appel d'offre ouvert
(article L2124-2 du code de la commande publique)

Règlement de consultation (R.C)

Date limite de la réception des offres :
LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020 à 12h00
(heure de Paris, France)

Table des matières

| | | |
|----|---|-----------|
| 1 | IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR | 3 |
| 2 | OBJET DE LA CONSULTATION ET DUREE DU MARCHE | 3 |
| | 2.1 Lancement d'une nouvelle procédure | 3 |
| 3 | ALLOTTISSEMENT | 3 |
| 4 | TYPE DE PROCEDURE | 4 |
| 5 | CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES | 4 |
| 6 | CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES | 5 |
| 7 | AVIS de PUBLICATION ET DATE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES | 6 |
| 8 | CONDITIONS DE REMISE DES PLIS | 6 |
| | 8.1 Renseignements d'ordre administratifs et techniques | 6 |
| | 8.2 Obtention des dossiers | 6 |
| | 8.3 Remise des offres | 7 |
| | 8.4 Signature électronique | 7 |
| | 8.5 Remise d'une copie de sauvegarde (facultatif) | 7 |
| 9 | PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES | 8 |
| | 9.1 pièces relatives à la candidature | 8 |
| | 9.2 pièces constitutives de l'offre | 9 |
| | 9.3 pièces à fournir par l'attributaire pressenti d'un marché | 9 |
| 10 | AUTRES RENSEIGNEMENTS | 10 |
| | 10.1 délai de validité des offres | 10 |
| | 10.2 démarche en éco-responsabilité de la commande publique de la Ville | 10 |
| | 10.3 Informations relatives à la règlementation de la protection de données | 10 |
| | (a) éléments de définition : | 10 |
| | (b) autorisation générale donnée par l'acheteur public au titulaire du marché: | 10 |
| | 10.4 Procédures et voies de recours | 11 |

1 IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Ville de Sotteville-lès-Rouen
Place de l'Hôtel de Ville
B.P 19
76301 SOTTEVILLE LES ROUEN Cedex
Tél : 02 35 63 60 60
Courriel : marches.publics@mairie-sotteville-les-rouen.fr
Adresse URL : www.mairie-sotteville-les-rouen.fr
Représentant du pouvoir adjudicateur: Mme Luce PANE, Maire

2 OBJET DE LA CONSULTATION ET DUREE DU MARCHÉ

2.1 Lancement d'une nouvelle procédure

La présente procédure a été lancée dans le cadre d'une précédente procédure composée de 2 lots :

- Lot n°1 : Transports récurrents relatifs aux activités scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires
- Lot n°2: Transports ponctuels tous publics

Seul le lot n°1 a été attribué et notifié, le lot n°2 a fait l'objet d'une déclaration sans suite (article R.2185-1 du code de la commande publique) du pouvoir adjudicateur une première fois en date du 14 novembre 2019 et d'une seconde déclaration sans suite en date du 22 juin 2020.

La présente procédure est donc initiée à la suite des décisions de renoncer à passer le marché relatif au lot n°2 en date du 14 novembre 2019 et en date du 22 juin 2020 pour des raisons ne relevant pas d'une infructuosité de la procédure.

La présente consultation ne concerne donc que le lot n°2 relatif aux transports ponctuels tous publics.

Code CPV pour le lot n°2:

60130000 : Services spécialisés de transport routier de passagers
60140000 : Transport non régulier de passagers.
80410000-1 Services scolaires divers
60112000-6 Services de transport routier public
60170000-0 Location de véhicules de transport de personnes avec chauffeur

3 ALLOTTISSEMENT

La présente consultation concerne le lot n°2 seulement.

Le marché s'inscrit dans les limites financières suivantes:

- Lot n°2 : Transports ponctuels tous publics

1^{ère} période de la notification jusqu'au 19 novembre 2021 (12 mois environ) :
Montant minimum jusqu'au 19 novembre 2021: 25 000 € HT
Montant maximum jusqu'au 19 novembre 2021: 100 000 HT

2nde période de 24 mois (soit du 20 novembre 2021 au 19 novembre 2023)

Montant minimum pour une durée de 24 mois : 50 000 € HT

Montant maximum pour une durée de 24 mois : 200 000 HT

4 TYPE DE PROCEDURE

Procédure formalisée de l'appel d'offre ouvert, en vertu de l'article L2124-2 , R. 2124-2 et R. 2161-2 à R.2161-5 du code la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire exécuté par bons de commande selon les modalités indiquées aux articles R.2162.1 à R.2162-6, ainsi que les articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Il n'est pas prévu de prestation éventuelle supplémentaire.
Les variantes ne sont pas autorisées.

Conformément aux dispositions des articles R2131-16 1°) et suivant, la présente consultation fait l'objet des formalités de publicité suivantes : l'avis d'appel public à la concurrence est publié au JOUE et au BOAMP via le profil Acheteur de la Ville (www.achatpublic.com).

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de notifier les marchés et les documents liés à leur exécution par voie électronique.

La date prévisionnelle de notification du marché est le 19 novembre 2020.

Le marché est conclu pour une durée de 2 périodes :

- 1^{ere} période de la notification jusqu'au 19 novembre 2021 (12 mois environ)
- 2nde période de 24 mois (soit du 20 novembre 2021 au 19 novembre 2023)

Le marché est donc renouvelable tacitement 1 fois pour une 2nde période (d'une durée de 24 mois), du 20 novembre 2021 jusqu'au 19 novembre 2023.

La date de commencement des prestations est la date de notification du marché.

5 CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Au-delà des clauses d'exclusion des marchés publics prévues à l'article L.2141-1 et suivants du Code de la Commande publique, l'acheteur procédera aux vérifications de la pleine satisfaction des conditions de participation à la procédure.

La sélection des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R.2144-3 du Code de la Commande Publique.

Les critères suivants interviendront dans la sélection des candidatures :

- Garanties et capacités techniques, financières et professionnelles et références telles que demandées.

6 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

L'examen et l'analyse des offres nécessitent de la part du candidat la fourniture d'une note méthodologique dans l'offre.

Critères retenus :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante), par la représentant du pouvoir adjudicateur :

Critère 1 - Valeur technique de l'offre notée et jugée au regard de la note méthodologique technique: (note sur 10 - Pondération à 60%), incluant obligatoirement les points suivants servant de sous-critères

- Qualité des cars (équipement, nombre exact de places notamment) Les candidats devront apporter la preuve qu'ils sont en mesure de répondre favorablement aux demandes du CCP, en joignant un descriptif des véhicules qui seront mis à disposition. (De même lorsqu'il est fait appel par le candidat à un ou plusieurs sous-traitants). Les capacités exactes des cars proposés par le titulaire seront indiquées dans son mémoire technique, et feront partie intégrante du marché (5 points),
- Modalités de réservation (3 points) Les délais proposés par le candidat doivent être inférieurs à 10 jours ouvrés pour le lot 2, pour faire l'objet d'une attribution de points. A défaut de meilleure proposition, le candidat obtiendra la note de 0.
- Politique d'insertion sociale menée par le candidat (1 point)
- Politique environnementale menée par le candidat (1 point)

Critère 2 : Prix (noté sur 10 - pondération 40 %) analysé sur la base du DQE

Le prix établi évalué sur la base d'un devis quantitatif et estimatif (DQE).

Par exemple :

- *Lot 2 : 3 centres de loisirs de 52, 65 et 45 enfants doivent se rendre à trois destinations différentes*

Le DQE étant établi sur une simulation sur 1 année, le montant du DQE sera ramené à un prix moyen mensuel (arrondi au centième) puis multiplié par 24 afin de le faire correspondre à la 2nde période qui est de 24 mois.

Dans le cas où les cars proposés ne feraient pas exactement 50 places, le titulaire identifiera dans son mémoire technique les cars considérés comme appartenant à la catégorie « de minimum 50 places », et ceux appartenant à la catégorie : « de minimum 60 places », afin que la lecture du BPU et l'analyse du DQE ne prête à aucune confusion.

La note de 10/10 est attribuée à l'offre la moins disante. Les offres seront notées de la façon suivante : $Np / 10 \text{ pts} = (\text{offre la moins disante} / \text{Offre analysée}) \times 10$

| |
|-----------------------------------|
| Calcul de la note finale : |
|-----------------------------------|

La note finale sera le résultat de la pondération des notes obtenues en technique et financier soit:

$$N / 10 \text{ pts} = Nt \times 0,6 + Np \times 0,4$$

Concernant le jugement des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'examiner les offres avant les candidatures. Il vérifie que les offres sont régulières, acceptables et appropriées.

Le pouvoir adjudicateur rejettera toute offre jugée anormalement basse, selon les dispositions du code de la commande publique.

7 AVIS DE PUBLICATION ET DATE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Marchesonline.com, BOAMP, JOUE, achatpublic.com et le site de la Ville : le **17 août 2020. (date d'envoi)**

Date limite de réception des offres : **28 septembre 2020 à 12h00**, heure de Paris, France.

8 CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

8.1 Renseignements d'ordre administratifs et techniques

Les demandes de renseignements doivent être effectuées sur le profil acheteur de la Ville via le lien de la consultation en ligne :

Dans *La salle des marchés*, sur la fiche d'une consultation, le module « Questions/Réponses » permet de communiquer avec l'acheteur public.

Se reporter notamment au guide d'utilisation de la plate-forme de dématérialisation des procédures de marchés publics :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_5riBGYapKg

Date limite de dépôt des questions : 18 septembre 2020 à 16:00 (heure de Paris)

Contact Services marchés publics de la Ville de Sotteville-lès-Rouen : 02.35.63.60.77
marches.publics@sotteville-les-rouen.fr

8.2 Obtention des dossiers

Le dossier de consultation des entreprises est directement téléchargeable sur la plateforme www.achatpublic.com. Ce téléchargement est gratuit.

L'adresse pour télécharger les documents mis à la disposition des entreprises est la suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_OcWlfi5j29

Aucune modification directement établie par les candidats sur les documents constitutifs de la consultation ne sera admise. Seules les pièces constitutives des marchés mises en ligne via le profil acheteur de la Ville font foi.

Le dossier de consultation des entreprises contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- DC 1
- DC 2

- DC 4
- L'acte d'engagement propre au lot 2
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.) propre au lot 2,
- BPU lot 2
- DQE lot 2

8.3 Remise des offres

Remise par voie électronique

Les offres sont expédiées par les candidats via le profil acheteur de la Ville, sur le site www.achatpublic.com

Le dépôt des plis n'exige pas la signature électronique à ce stade.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur pourra décider de re-matérialiser le contenu du pli après ouverture.

Les documents ne doivent pas être agrégés dans un dossier zippé.

La durée de téléchargement pour la transmission des plis est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Les offres des candidats doivent être remises électroniquement.

8.4 Signature électronique

Les conditions pour la signature électronique sont indiquées dans le support d'informations «guide d'utilisation» de la plate-forme de dématérialisation des procédures de marchés publics :

https://www.achatpublic.com/sdm/cgapc/aide/SDM_Manuel_Entreprises.pdf.

8.5 Remise d'une copie de sauvegarde (facultatif)

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier.

La copie de sauvegarde devra être transmise par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées au service des Marchés Publics contre récépissé (1er étage de l'Hôtel de Ville) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h15.

L'enveloppe extérieure portera la mention :

| |
|--|
| <p>Dossier de Consultation n°2020-16 Appel d'offres ouvert relatif au TRANSPORT DE PERSONNES EN AUTOCARS lot 2 COPIE DE SAUVEGARDE + NOM DU CANDIDAT NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER</p> |
|--|

Se reporter notamment au guide d'utilisation de la plate-forme de dématérialisation des procédures de marchés publics :

https://www.achatpublic.com/sdm/cgapc/aide/SDM_Manuel_Enterprises.pdf.

9 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

En cas de présentation avec un ou plusieurs co-traitant, et afin d'assurer la bonne exécution des marchés, l'acheteur se réserve le droit d'imposer, en cas de groupement conjoint, la solidarité du mandataire au jour de l'attribution du marché.

9.1 pièces relatives à la candidature

Situation juridique - références requises- capacité économique :

- si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité,
- déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Déclaration sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 3 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin no 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8251-1 - L8221-1- L8221-3 - L8231-1 et L8241-1 du code du travail
- Déclaration sur l'honneur que le candidat a satisfait aux obligations de l'article D 8222-5 ou D8222-8 du code du travail (travail dissimulé)
- Déclaration sur l'honneur que le candidat a satisfait aux obligations des articles L 5212-2 à L 5212-5 du code du travail (emploi des travailleurs handicapés),
- déclaration du chiffre d'affaires (H.T.) des trois dernières années ou des trois derniers exercices clos ainsi que le pourcentage du Chiffre d'affaires afférent aux prestations objet de la procédure.
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger ;

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- Déclaration des effectifs annuels moyens du candidat (3 dernières années) par catégorie,
- Présentation de l'équipe de chauffeurs/euses pouvant exercer durant la durée du marché, de leur expérience dans leur fonction,
- Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé;
- attestations d'assurances en responsabilité civile et professionnelles

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- DC 1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants),
- DC 2 (Déclaration du candidat) ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics);
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

NOTA : Il est rappelé que l'acheteur public se réserve le droit d'examiner les offres avant les candidatures. Du fait de l'inversion des phases d'analyses des candidatures et des offres, l'acheteur public procédera à l'analyse de la candidature du seul titulaire à l'attribution du marché. Cette vérification s'effectuera au plus tard avant l'attribution du marché.

Dans ce cas, si l'opérateur économique auquel il est envisagé d'attribuer le marché ne satisfait pas aux conditions de participation fixées, ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, sa candidature sera déclarée irrecevable et son offre éliminée. Le soumissionnaire dont l'offre aura été classée immédiatement après la sienne sera dès lors sollicité.

9.2 pièces constitutives de l'offre

- BPU du lot 2 complété
- Le Détail Quantitatif Estimatif lot 2 , complété
- Mémoire technique

Les candidats sont par ailleurs autorisés à produire toute pièce qu'ils estiment de nature à appuyer leur offre.

9.3 pièces à fournir par l'attributaire pressenti d'un marché

Lors de l'attribution du marché le candidat pressenti devra obligatoirement fournir les documents suivants :

- L'acte d'engagement (formulaire ATTRI1) qui lui sera transmis par la Ville par voie électronique, pour le lot 2 auquel le candidat est pressenti, dûment complété par les prix déclarés par le candidat pressenti lors du dépôt de son offre, daté et signé ;
- Un RIB ;
- Le cas échéant, la déclaration de sous-traitance dûment signée par le soumissionnaire et le sous-traitant (formulaire DC4) (si celle-ci n'a pas été remise signée au stade de l'offre) ;
- Une attestation que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner;
- Les attestations et certificats prouvant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- Un extrait k-bis datant de moins de 3 mois ou équivalent.
- Tout complément jugé utile par l'acheteur public concernant les pièces relatives à la candidature.

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer un marché après l'examen des offres produit, dans un délai de 10 jours calendaires à compter de l'information par les services de la Ville qu'il est retenu, les pièces susvisées.

Le défaut de remise de ces pièces dans le délai indiqué ci-dessus entraîne l'élimination du soumissionnaire pressenti.

10 AUTRES RENSEIGNEMENTS

10.1 délai de validité des offres

4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

10.2 démarche en éco-responsabilité de la commande publique de la Ville

Par ailleurs, la Ville de Sotteville-lès-Rouen s'inscrit dans une démarche en éco-responsabilité de ses achats.

L'achat éco-responsable s'articule autour de trois grands volets interdépendants et complémentaires :

- **un volet économique** : pour un développement économiquement efficient et efficace,
- **un volet social** : pour un développement socialement équitable avec comme objectif la cohésion sociale et l'équité entre les pays, les individus et les générations. Il englobe notamment les questions de santé, de logement, de consommation, d'éducation, d'emploi, de culture ;
- **un volet environnemental** : pour un développement écologiquement soutenable avec pour objectif la préservation de l'intégrité écologique ainsi que l'amélioration et la valorisation de l'environnement et des ressources naturelles à court, moyen et long terme.

La Ville assurera un suivi particulier des engagements d'insertion des titulaires des marchés visant à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes, éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

10.3 Informations relatives à la réglementation de la protection de données

(a) éléments de définition :

- ✓ - Le «**responsable du traitement**» (article 4.7 du RGPD : « la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement (...) ») : l'acheteur au sens du Code de la Commande Publique.
- ✓ - Le «**sous-traitant**» (article 4.8 du RGPD : « la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement ») : le titulaire du marché public.
- ✓ - Le «**sous-traitant du sous-traitant**» (article 28.2 du RGPD : lorsque le «sous-traitant recrute un autre sous-traitant») : le sous-traitant au sens du droit de la commande publique.
- ✓ - L'«**autorité de contrôle**» (article 4.21 du RGPD : «une autorité publique indépendante qui est instituée par un état membre en vertu de l'article 51») : la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

(b) autorisation générale donnée par l'acheteur public au titulaire du marché:

Le candidat du présent marché public peut faire appel à un sous-traitant pour mener des activités de traitement de données à caractère personnel.

Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit l'acheteur public de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information, qui peut être effectuée dans la déclaration de sous-traitance, doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance.

Lorsque le sous-traitant est présenté au moment du dépôt de l'offre, la notification du marché public vaut non opposition de l'acheteur à la sous-traitance des activités de traitement de données indiquées dans la déclaration de sous-traitance.

10.4 Procédures et voies de recours

Les recours sont de la compétence : du Tribunal administratif ou de Madame la Présidente du Tribunal Administratif, 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, tél. : 02 32 08 12 70, télécopieur : 02 32 08 12 71, courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr
<http://rouen.tribunal-administratif.fr/>

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : L'ensemble des référés prévus par les articles L 551-1, L521-1, L521-2, L521-3, R532-1, R541-1 du code de justice administrative, sans condition de délai sauf le référé précontractuel qui peut être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat.

- Déféré préfectoral sur saisine: Article L 4142-1 du code général des collectivités territoriales dans un délai de deux mois suivant la date de réception de l'acte contesté (demande de suspension possible par le Préfet)
- Recours pour excès de pouvoir prévu par l'article R421-1 et suivants du code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision contestée faisant grief.
- Recours administratif auprès de la Présidente du CCAS, Maire dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée,
- Recours de pleine juridiction sur le fondement de l'arrêt CE " SA TROPIC Travaux Signalisation "du 16 juillet 2007 assorti ou non d'un référé suspension et d'une demande indemnitaire et de l'ordonnance du 7 mai 2009.
- Recours de pleine juridiction sur le fondement de l'arrêt CE « Département de Tarn-et-Garonne » du 4 avril 2014 .
- Ordonnance du 7 mai 2009 relative au référé contractuel.

FIN DU REGLEMENT DE CONSULTATION